



ESP CLAP*

Coordination autour du patient
Pays de la Loire

Rapport d'activité 2022

* *Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient*

Rapport moral de la présidente

Les facteurs structurels qui conditionnent l'état de santé des populations conduit l'OMS à parler des déterminants sociaux de la santé. Qu'ils soient de nature éducative, économique ou environnementale, ils nous rappellent que les systèmes de santé qui sont offerts aux individus occupent une place centrale dans nos sociétés.

Ais-je besoin de vous rappeler que le bien-être des populations est le résultat de dynamiques et de comportements tant collectifs, qu'individuels ?

Ai-je besoin de vous rappeler que les valeurs soignantes sont au service du collectif ?

La crise sanitaire a éprouvé le monde des soignants. Le contexte démographique de plus en plus tendu est inversement proportionnel à celui de la population ligérienne. Les métiers du soin sont en situation de crise et aspirent à conjuguer plus harmonieusement vie professionnelle et personnelle.

L'association Régionale ESP CLAP actionne, depuis 5 ans, les leviers du travail en réseau, du travail en équipe et des soins coordonnés : leviers indispensables pour améliorer les performances et la qualité de vie au travail. Elle a vécu en 2022, elle aussi, une véritable crise. Des inquiétudes quant à l'avenir ; des tensions en interne et en externe ; les douleurs typiques d'une crise de croissance !

J'ai toujours été profondément convaincue que la coopération interprofessionnelle est un modèle structurant pour notre système de santé.

Les motivations qui nous animent et que nous partageons nous montrent la nécessité de tisser des liens pour donner du sens à nos actions et à nos existences. Il est plus que nécessaire de préserver et de promouvoir des espaces de dialogues, de débats et d'échanges. Partager les informations, diffuser les savoirs, s'organiser pour s'engager collectivement est fondamental.

La qualité de nos mots, de nos échanges est en définitive le plus juste indicateur de la qualité de nos vies et donc de nos sociétés.

Fin 2022, le dispositif expérimental prend fin : il devient dispositif régional.

En élargissant le périmètre d'intervention à tous les territoires, en doublant le nombre d'autorisations, en construisant des « passerelles » vers les MSP selon le profil et la maturité des équipes, l'Agence Régionale de Santé a répondu à nos attentes et à nos demandes de réduction des inégalités territoriales en matière d'accès aux soins de 1er recours.

Il est toujours bon de rappeler l'importance de l'action publique de proximité. Quand elle se conjugue avec celle des acteurs de terrain, elle garantit de meilleurs services, un meilleur accès à toutes et tous, pour protéger les plus fragiles d'entre nous.

Elle nous donne le pouvoir d'agir et de continuer à faire la preuve de nos convictions.

Ghislaine Meillerai, présidente de l'association

Introduction

Suite aux évaluations réalisées sur le dispositif en 2020/2021 et dans l'attente des négociations nationales en cours sur le dispositif des Equipes de Soins Primaires, ce dispositif en région a bénéficié en 2022 de financements pour une année supplémentaire, provenant de l'Agence Régionale de Santé.

L'activité de l'association a été marquée en 2022 par un fort accroissement des sollicitations d'équipes pour amorcer la création d'une ESPCLAP. Malheureusement, contraint par la modification en 2020 de l'éligibilité des territoires au dispositif, l'association a dû renoncer à l'accompagnement des équipes situées hors QPV et ZIP. La motivation de ces équipes ainsi que les incitations financières conventionnelles ont conduit l'association à revenir vers l'ARS pour porter la voix de ces professionnels privés de dispositif d'exercice coordonné. L'ARS a entendu et soutenu la nécessité de revenir sur l'accompagnement de ces équipes. Ces avancées seront évoquées dans l'onglet perspectives et défis 2023.

Au travers de ce rapport d'activité 2022, vous trouverez les actions menées par l'association durant cette année.

Table des matières

1. L'ASSOCIATION DES ESP CLAP	1
1.1 Assemblée Générale.....	1
1.2 Conseil d'administration	3
1.3 Bureau	4
1.4 Fonctionnement de l'association	4
2. ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN ESP CLAP	5
2.1 Présentation, rencontre de professionnels de santé et création d'ESP CLAP.....	5
2.2 Typologie des ESP CLAP.....	6
2.3 Actions et financements des ESP CLAP	8
2.3.1 Les ESP CLAP en chiffres	8
2.3.2 La commission de relecture des protocoles.....	9
2.3.3 Questionnaire sur le sujet des Webinaires	9
2.4 Accompagnement et suivi des ESP CLAP.....	9
2.4.1 Les points annuels.....	9
2.4.2 L'accompagnement renforcé la 1 ^{ère} année d'existence de l'ESP CLAP.....	10
2.4.3 Les ESP CLAP « dormantes »	10
2.4.4 L'évolution d'ESP CLAP vers MSP.....	11
2.4.5 L'accompagnement dans le dépôt de projet prévention/promotion de la santé de l'ARS 11	
3. COMMUNICATION	12
3.1 Articles et séminaires	12
3.2 Newsletters	12
3.3 LinkedIn et site internet	12
4. REPRESENTATIONS, PARTENARIATS, RENCONTRES	13
4.1 Représentations de l'association : instances et événements	13
4.2 Rencontres régionales et départementales	15
4.3 Rencontres nationales et hors région	16
4.4 Lien avec l'APMSL : convention de partenariat et parcours d'accompagnement	17
4.5 Rencontre du 1 ^{er} décembre 2022 avec l'Agence Régionale de Santé : point de situation, impacts et perspectives.....	18
5. BUDGET PREVISIONNEL 2023	19
6. PERSPECTIVES ET DEFIS 2023	20

1. L'ASSOCIATION DES ESP CLAP

1.1 Assemblée Générale

L'Assemblée Générale des ESP CLAP s'est tenue le **2 Juin 2022**. Cette année, cette réunion s'est déroulée sur le site de Terra Botanica à Angers, sur une journée.

Lors de cette AG, **19 membres étaient présents**, ainsi que la chargée de mission de l'association des ESP CLAP (l'assistante administrative étant excusée).

- Collège 1 (représentants des Unions Régionale de Professionnels de Santé des Pays de la Loire) : **10 représentants**
- Collège 2 (professionnels de santé membre d'une ESP CLAP) : **9 membres**

Au total sur les 69 équipes reconnues à cette date, 9 étaient représentées lors de cette AG.

L'expert-comptable et le commissaire aux comptes étaient absents lors de l'Assemblée Générale. Ils ont réalisé une présentation vidéo pour leurs rapports respectifs.

Même si cela était en présentiel et dans un lieu agréable, l'après covid a joué un rôle important dans les absences lors de cette AG.

Lors de cette Assemblée Générale ont été présentés les éléments suivants :

- Discours de la présidente de l'association et rapport moral ;
- présentation du bilan financier 2021 par l'expert-comptable ;
- présentation du rapport sur les comptes annuels 2021 par le commissaire aux comptes ;
- approbation des comptes clos au 31 décembre 2021 et affectation du résultat ;
- présentation du rapport sur les conventions réglementées par le commissaire aux comptes et leur approbation ;
- présentation du rapport d'activité 2021 et approbation ;
- perspectives des actions 2022 et approbation ;
- présentation du budget prévisionnel 2022 et approbation ;
- renouvellement du mandat des membres du bureau et approbation ;
- quitus aux membres du Bureau et approbation ;
- questions diverses.

Pendant cette réunion le renouvellement des mandats des membres du Bureau ont été votés.

- Mme Meillerais Ghislaine : présidente
- Mme Guerpillon Anne : trésorière
- Mme Ferré Fabienne : trésorière adjointe
- Mme Vilain Stéphanie : secrétaire
- M. Cerclé Dominique : secrétaire adjoint

Le second poste de président reste vacant.

Cocktail déjeunatoire (12h30 – 14h) : Le temps du déjeuner a permis un temps d'échange entre les partenaires invités et les membres de l'association.

Après-midi :

Une animation de fin de matinée et reprise en début d'après-midi a permis aux membres présents de dire pour eux ce qu'était l'ESP CLAP en 1 mot. Voici le nuage de mots qui en ressort :



Le choix de l'association était de faire de cet après-midi un temps d'échanges et de rencontres entre les équipes, les partenaires et les acteurs institutionnels.

L'après-midi étant principalement un temps donné aux équipes pour leurs retours d'expériences, leurs témoignages en présence des partenaires. « Témoignages : les équipes sont à l'honneur ».

Puis un second temps étant vraiment dédié aux partenaires pour qu'ils puissent s'exprimer sur leurs missions et expliquer en quoi ils peuvent être des acteurs ressources pour les professionnels de santé en ESP CLAP.

Clôture de la journée (16h15)



L'ensemble des partenaires cités dans le visuel ci-après étaient présents l'après-midi :



Étaient excusés : le DAPS 85, la C3Si, la Fédération des Soins Primaires, l'IREPS/la SRETP, le CREHPYS.

Ces temps d'échanges et de connaissances des équipes ont été vivement appréciés par les partenaires institutionnels présents, notamment l'Agence Régionale de Santé avec Mr POUGET¹, Mme GABORIEAU², Mme BONNAVAL³, puis le Conseil Régional avec Mme DAVID⁴ ainsi que les professionnels de santé d'équipes présentes.

Nous réitérerons le souhait d'une journée d'Assemblée Générale thématique pour l'an prochain.

1.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de l'association des ESP CLAP s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2022.

Les réunions ont eu lieu majoritairement en visioconférence sauf pour le dernier CA de décembre où un repas convivial pour les fêtes de fin d'année était proposé. Les membres du CA préfèrent les visioconférences du fait de l'éloignement de certains.

¹ Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie (DOSa) à l'ARS PDL

² Responsable du département accès aux soins primaires à la Direction de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie, à l'ARS PDL

³ Chargée de projets Exercices coordonnés à la Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie, Département Accès aux Soins Primaires, à l'ARS PDL

⁴ Chargée de projets Offre locale de santé, Pôle santé, Direction Territoires et ruralités, Région des Pays de la Loire

Les réunions se sont déroulées en février (visioconférence), mai (visioconférence), octobre (visioconférence), décembre (présentiel).

1.3 Bureau

Le Bureau s'est réuni 8 fois au cours de l'année 2022, dont 3 pour des Bureaux Express au sujet de l'Assemblée Générale et du courrier en fin d'année 2022 à adresser à l'ARS.

Les thématiques abordées au cours des Bureaux tout au long de l'année 2022 sont nombreuses et diverses :

- Le déploiement du dispositif (les projets en cours et reconnus) ;
- le budget 2022 ;
- la comptabilité et la trésorerie (factures, indemnisation des professionnels de santé) ;
- la gestion des ESP CLAP (rencontres, échanges, aides au bon fonctionnement) ;
- le suivi du cahier des charges en lien avec l'Agence Régionale de Santé ;
- les ressources humaines notamment avec le changement dans l'équipe des salariées (remplacement congé maternité et recrutement d'une remplaçante sur le poste d'assistante administrative) ;
- le lien avec les différents partenaires.

Lors du bureau de Mars 2022, nous avons rencontré Mme Gaborieau (Responsable du département accès aux soins primaires à la Direction de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie, à l'ARS PDL), pour échanger sur ce dispositif ESP CLAP suite à sa prise de fonction. Elle était accompagnée de Mme Bonnaval.

1.4 Fonctionnement de l'association

❖ Ressources Humaines

Le congé maternité de l'assistante administrative de juillet à décembre a été remplacé uniquement sur les mois de septembre et octobre 2022.

2. ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN ESP CLAP

2.1 Présentation, rencontre de professionnels de santé et création d'ESP CLAP

Depuis 2020, la possibilité de créer de nouvelles ESP CLAP peut se faire dans les Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP) du Zonage Médecin défini par l'Agence Régionale de Santé et depuis 2021 il y a la possibilité de créer des ESP CLAP sur les Quartiers Politiques de la Ville (QPV).

En 2022, nous avons donc accompagné les demandes de création d'ESP CLAP sur ces zonages possibles.

Il y a eu **14 sollicitations de professionnels de santé pour des informations** par téléphone ou visioconférence, sur le dispositif ESP CLAP **se situant en ZIP et QPV**.

- 4 en Loire Atlantique (44) : sur 4 quartiers prioritaires de la ville : quartier Breil à Nantes, quartier Bottière à Nantes, quartier Bellevue à Saint Herblain, quartier Sillon de Bretagne à Saint Herblain ;
- 1 en Maine et Loire (49) : Quartier prioritaire Jean Monnet à Cholet ;
- 0 en Mayenne (53) ;
- 7 en Sarthe (72) : Quartier Sablons au Mans, Vibraye/Saint Calais/Bessé sur Braye, Vaas, Téloché, La Bazoge, Saint Mars d'Outillé, Parigné l'Evêque ;
- 2 en Vendée (85) : la Gaubretière, Bazoge en Pareds.

En 2022, **10 réunions d'informations** du dispositif ESP CLAP ont été réalisées **auprès de professionnels de santé intéressés en Zone d'Intervention Prioritaires et/ou Quartier Politique de la Ville**, en présence de l'animateur territorial de l'agence régionale de santé :

- 3 en 44 : sur 2 quartiers prioritaires de la ville (QPV) : Quartier Malakoff, quartier Ranzay : 2 réunions ;
- 0 en 49
- 1 en 53 : Vaiges ;
- 6 en 72 : Mulsanne, Fresnay sur Sarthe, La Chapelle Saint Aubin, Montfort le Gesnois, Laigné en Belin, Beaufay ;
- 0 en 85.

Nous avons **accompagné 17 équipes dans l'écriture et la relecture de leur projet de santé en 2022, 6 d'entre elles ont été reconnues en 2022**. Les 11 autres projets seront probablement reconnus en 2023.

En 2022, il y a eu **24 présentations** à des professionnels de santé par téléphone ou visioconférence **qui ne se situent pas dans des zones ZIP ou QPV**. Une majorité en Loire Atlantique (44).

- 11 en Loire Atlantique (44) : Le temple de Bretagne x 2/Notre Dame des Landes, Vertou x2, Sud de Nantes, Rezé x2, Ile de Nantes, Nantes, Guérande, Carquefou ;
- 6 en Maine et Loire (49) : Mûrs Erigné, Beaupréau, Feneu, Beaucozéz, Quartier de la Madeleine Angers, Angers ;
- 0 en Mayenne (53) ;
- 4 en Sarthe (72) : Saint Georges du Bois, La Chapelle d'Aligné, Ruillé sur Loir, la Flèche ;
- 1 en Vendée (85) : Sainte-Hermine.

Et 2 sollicitations hors région Pays de la Loire : département de l'Allier/région Auvergne Rhône Alpes ; département du Var/région Provence Alpes Côte d'Azur.

Département	Hors ZIP/QPV	En ZIP/QPV avec réunion d'information	En ZIP/QPV sans réunion d'information	Total de sollicitations
44	11	3	4	18
49	6	0	1	7
53	0	1	0	1
72	4	6	7	17
85	1	0	2	3
				46 + 2 hors PDL

Globalement, on remarque que la majorité des sollicitations pour lesquelles nous avons pu répondre se situe en Sarthe (72) et suivent les quartiers prioritaires de la ville de Nantes.

Une majorité des sollicitations en Loire Atlantique hors ZIP et QPV est restée en attente.

Nous remarquons également que nous n'avons été que peu en mesure de répondre aux sollicitations du Maine et Loire car la majorité des sollicitations se situaient hors ZIP et QPV.

En Mayenne peu de sollicitations s'expliquant par une forte prévalence de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) reconnues sur ce département. Peu de sollicitations vendéennes également.

2.2 Typologie des ESP CLAP

Depuis 2018, **72 projets de santé reconnus en Pays de la Loire.**

6 projets de santé ont été reconnus en 2022 :

- Dont 1 projet de santé accompagné sur 2021 ;
- et 5 projets de santé sur 2022.

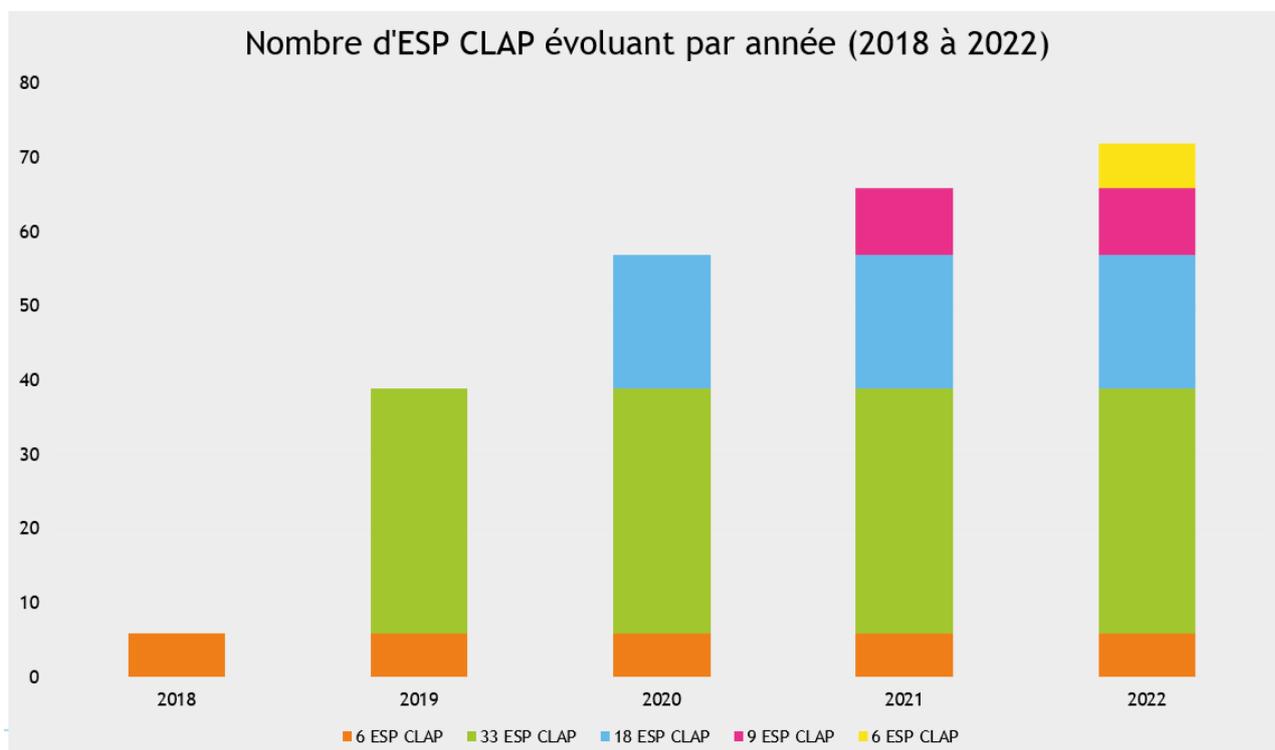
3 projets de santé supplémentaires ont été déposés fin 2022 à l'agence régionale de santé pour reconnaissance. Il s'agit des équipes de : Noyen sur Sarthe (72), La Chapelle Saint Aubin (72), Vaiges (53). Elles seront reconnues début d'année 2023.

Répartition des équipes par département :

72 ESP CLAP



Nouvelles ESP CLAP par an depuis sa création en 2018 :



La dynamique de création des équipes (33 en 2019) s'altère considérablement après limitation des territoires éligibles (QPV et ZIP). Il faudra 3 ans pour doubler ce chiffre entre 2020 et 2022.

Au 31/12/2022, l'association des ESP CLAP comptabilisait **1000** professionnels membres d'ESP CLAP.

2.3 Actions et financements des ESP CLAP

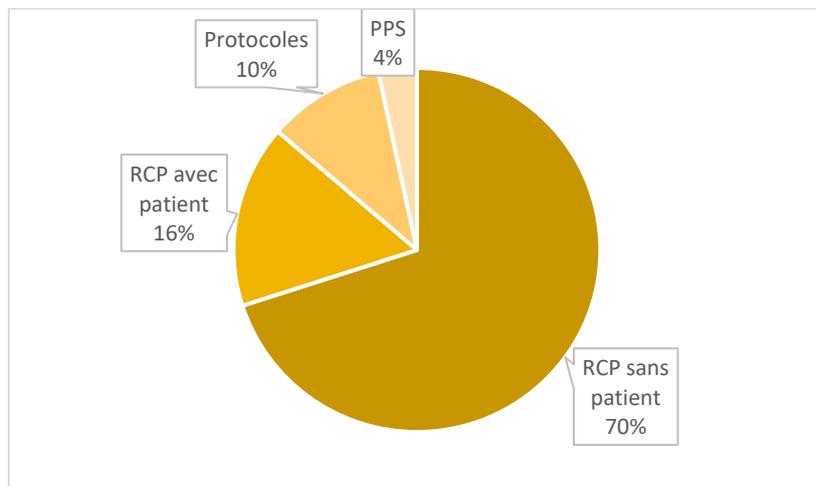
2.3.1 Les ESP CLAP en chiffres

En 2022, **65 équipes sur 72** ont réalisé des actions.

En 2022, l'association a versé des indemnités d'un montant de **109 749,76 €** aux équipes pour l'écriture des projets de santé et les actions réalisées. Aucune des ESP CLAP n'a dépensé le budget maximum alloué de 10 000 €.

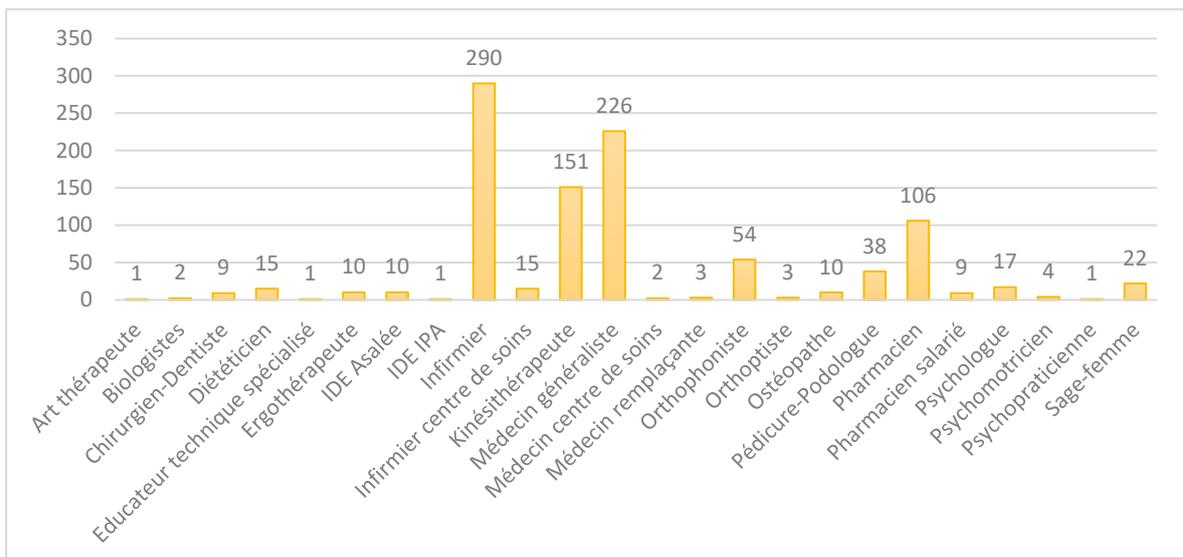
En 2022, les ESP CLAP ont réalisé **474 actions**.

- Répartition des indemnisations par types d'actions du 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022



Les professionnels se sont majoritairement impliqués dans les réunions de concertation sans patient.

- Représentativité des professions en ESP CLAP en 2022



Dans les ESP CLAP, les médecins généralistes, les infirmiers, les kinésithérapeutes et les pharmaciens sont les professions les plus représentées.

En 2022 on comptabilise 49 protocoles (renouvellement + nouveaux protocoles) dont 9 protocoles hors nomenclature. Ces protocoles aux thèmes variés permettent d'enrichir la base de données et de faire du lien entre les équipes.

2.3.2 La commission de relecture des protocoles

Le process de relecture des protocoles décidé l'an passé a bien fonctionné cette année en lien avec les élus. Une première relecture du protocole est réalisée par les salariés de l'association avec pour support la phrase réglementaire inscrite dans le cahier des charges :

« Mise en œuvre de **protocoles pluriprofessionnels**. Un protocole **pluriprofessionnel** décrit, pour une **situation type**, le **schéma optimal de prise en charge par l'équipe** en précisant **qui fait quoi, quand et comment**. Le choix des thèmes se fait en lien avec les besoins identifiés par l'équipe. Les protocoles sont régulièrement évalués et mis à jour. »

Au moindre doute à la relecture, tant sur la forme que sur le fond, le protocole doit être transmis à un élu de la commission.

Les élus ne sont pas "expert" thématiques. Ils formulent uniquement des recommandations ou des suggestions sur la forme ou le fond des protocoles.

2.3.3 Questionnaire sur le sujet des Webinaires

L'association aimerait proposer des webinaires pour aider les équipes dans la gestion et le développement de leurs actions, et communiquer en 2023 sur le nouveau cahier des charges.

Afin de proposer des webinaires en accord avec les besoins des équipes nous avons mis en place un questionnaire sur la période du 15.11.2021 au 05.05.2022.⁵

2.4 Accompagnement et suivi des ESP CLAP

2.4.1 Les points annuels

En 2022, **49 points annuels** ont été réalisés auprès des différentes équipes. Ces équipes ont été sollicitées avant la date anniversaire de reconnaissance de leur projet de santé afin d'organiser ces rencontres.

Globalement, l'ensemble de ces rendez-vous ont eu lieu avec une majorité des membres d'équipes présents et la présence de l'animateur territorial de l'Agence Régionale de Santé. Le binôme constitué avec l'animateur territorial lors de ces temps en présence des professionnels de santé est très complémentaire.

Ces points d'étapes proposés aux équipes sont l'opportunité pour elles de nous faire un retour de leur année passée en ESP CLAP :

- Présenter les actions réalisées ;
- de nous solliciter s'ils ont des questions, des demandes d'accompagnement, des besoins, des remarques, des constats à partager, des demandes de mises en relation avec d'autres équipes, etc ;

⁵ **Annexe 1** : Analyse du questionnaire

- connaître l'organisation de l'équipe ;
- indiquer les changements dans la composition des membres de l'équipe (départs, arrivées) ;
- connaître leurs perspectives (les thématiques, les actions envisagées ensemble sur l'année à venir).

C'est aussi l'occasion pour certaines d'évoquer le souhait d'aller vers un autre type de projet notamment la Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Dans ce cas, nous évoquons la convention de partenariat avec l'APMSL et le parcours ESP CLAP vers MSP proposé.

Lors de ce temps, l'animateur territorial indique aussi les actualités du territoire comme par exemple : un projet de CPTS en cours, des groupes de travail dans le cadre du contrat local de santé, les maisons de santé pluriprofessionnelles proches, les liens avec les EHPAD, etc.

Nous avons également incité **3 équipes à formaliser un avenant à leur projet de santé** concernant les thématiques, au vu d'une évolution majeure de nouveaux membres adhérents à l'équipe. (La Meignanne 49, Pontchateau 44, Avessac/Guémené 44).

2.4.2 L'accompagnement renforcé la 1^{ère} année d'existence de l'ESP CLAP

Pour les nouvelles équipes reconnues durant l'année 2022 et les années à venir, nous avons souhaité mettre en place un accompagnement renforcé pendant leur première année d'existence.

Cet accompagnement a lieu après une sollicitation par email à 3/6/9 mois pour prévoir un temps d'échange téléphonique, visioconférence (en exception présentiel) afin de rappeler : le fonctionnement du dispositif, les outils à disposition, etc. Cet accompagnement se met en place avant la date du 1^{er} anniversaire de la reconnaissance de l'équipe et le point annuel en présence de l'animateur de l'ARS.

Les 6 équipes reconnues en 2022 ont pu bénéficier de cet accompagnement spécifique 1^{ère} année.

Cette démarche a été bien perçue par les équipes dans un objectif d'accompagnement.

Nous sommes persuadés que ces différents temps d'accompagnement aideront à une meilleure compréhension du dispositif par les professionnels de santé, plus à même de pouvoir se saisir des outils et actions possibles en ESP CLAP et enfin de pouvoir au mieux relayer l'information et communiquer auprès de collègues.

2.4.3 Les ESP CLAP « dormantes »

L'association des ESP CLAP en 2022 a continué à veiller sur les équipes dites « dormantes » en lien avec l'animateur territorial de l'ARS.

Définition d'une ESP CLAP dite « dormante » :

- Aucune action depuis la reconnaissance
- Aucune action dans l'année
- Plus de médecin dans l'équipe

En 2022 nous en répertorions : 6

Dont 4 en 85 ; 1 en 44, 1 en 49.

Un état des lieux devra continuer à s'établir sur ces dernières en lien avec l'association régionale ESP CLAP et l'animateur territorial de l'ARS afin de :

- Mieux les identifier ;
- faire un diagnostic sur chacune de ces équipes (quels sont les freins rencontrés par l'équipe, quels sont les motifs de dormance identifiés) ;
- se questionner sur « laisser le label ESP CLAP » ou « délabérisé » : sous quels critères ?

L'association ESP CLAP a une vraie stratégie de repérage et un plan d'accompagnement à opérer sur ces équipes, dans un objectif de remobiliser l'équipe, le projet.

2.4.4 L'évolution d'ESP CLAP vers MSP

En 2022, les premiers accompagnements dans le cadre de la convention de partenariat avec l'APMSL et le parcours proposé d'ESP CLAP vers MSP ont vu le jour.

Il s'agit des équipes suivantes :

- ESP CLAP Moulleron le Captif : Réunion d'information et entrée dans l'atelier écriture APMSL en septembre 2022
- ESP CLAP de Beaulieu sous la Roche + l'ESP CLAP Landeronde : Réunion d'information pour les professionnels de santé des communes voisines : ils entreront dans l'atelier d'écriture APMSL en janvier 2023
- ESP CLAP Valanjou et ESP CLAP Chemillé : Réunion d'information organisée en octobre 2022 : pas de souhait pour le moment d'aller vers l'atelier d'écriture projet de santé de l'APMSL
- ESP CLAP des Clouzeaux : sollicitation de l'équipe fin 2022 pour une réunion d'information. Elle sera programmée en janvier 2023

En résumé, **au cours de l'année 2023, cela fera 3 projets d'ESP CLAP archivés en projet MSP.**

2.4.5 L'accompagnement dans le dépôt de projet prévention/promotion de la santé de l'ARS

En 2022, nous avons accompagné et suivi 3 ESP CLAP dans le dépôt de projets prévention à l'Agence Régionale de Santé : Jallais (49), La Bernerie (44), Beaulieu sous la Roche (85).

3. COMMUNICATION

3.1 Articles et séminaires

- L'article « ESP CLAP, la coordination sans contrainte », 01 Février 2022, est parue dans la revue L'infirmière.⁶
- En décembre 2022, Eléonore Varini, rédactrice en chef adjoint de « Concours pluripro » nous a sollicités pour collaborer dans la rubrique « Tribune Libre » de Janvier 2023. Stéphanie Vilain, secrétaire de l'association des ESP CLAP a rédigé l'article « Equipes de soins primaires : l'heure du bilan ».

3.2 Newsletters

L'association envoie mensuellement une newsletter afin de :

- Transmettre l'actualité de l'association ;
- Partager les événements de l'association et ceux des partenaires ;
- Partager des documents (outils, dossier de candidatures pour les appels à projet prévention ARS, ... etc.) ;
- Mettre en ligne des enquêtes afin de valoriser le travail effectué par les équipes.

Ci-dessous les taux d'ouverture des Newsletters de l'association pour l'année 2022, ainsi que le taux de clics et le taux de désabonnement (globalement ces taux sont quasiment similaires avec l'année 2021) : ⁷



Pour mieux comprendre ces chiffres, selon un article publié par Sendinblue (logiciel utilisé par l'association) qui met en avant les statistiques de l'emailing en 2020, le taux d'ouverture moyen des campagnes B2B (à destination des professionnels) est de 25,85%. Le taux de clic moyen est de 1,27 % et le taux de désabonnement moyen est de 0,05 %.

3.3 LinkedIn et site internet

L'association est restée active en 2022 sur le réseau social professionnel LinkedIn afin de partager l'actualité de l'association, mais aussi de recruter la remplaçante de l'assistante administrative.

En 2021, nous mettions en place « l'Espace Membre » sur le site internet de l'association. En 2022, ce fut la mise en route de cet espace. Nous avons créé des codes d'accès à tous les professionnels en ESP CLAP.

L'assistante administrative, Julie Durand, étant absente de Juillet à Décembre 2022, c'est Solène Chollet, chargée de mission, en plus de ses fonctions qui a pris le relais pour faire vivre un minimum le site et les réseaux sociaux.

⁶ **Annexe 2** : L'article « ESP CLAP, la coordination sans contrainte »

⁷ **Taux d'ouverture** : pourcentage de destinataires ayant ouvert un email divisé par le nombre d'emails délivrés.

Taux de clic : pourcentage de destinataires ayant cliqué sur le lien d'un email divisé par le nombre d'emails délivrés.

Taux de désinscription : pourcentage de destinataires qui se sont désinscrits de la campagne ou de la liste d'emailing via le lien de désinscription.

4. REPRESENTATIONS, PARTENARIATS, RENCONTRES

4.1 Représentations de l'association : instances et événements

Durant l'année 2022 l'association a été représentée dans différents groupes de travail et événements organisés par des partenaires :

- Pôle Fédératif des Soins Primaires.
 - DAPS 85 :
 - >> Groupe de Travail sur la visibilité des structures de coordination et de projets dans l'objectif de réaliser une cartographie des différents dispositifs et projets présents sur la Vendée
 - >> Groupe de travail sur l'interopérabilité
 - >> Le comité des partenaires.
 - Webinaire de présentation du DAC 49 à l'automne 2022. Nous avons 2 représentants d'ESP CLAP de Maine et Loire qui représente les ESP CLAP au sein du DAC 49 dans le comité stratégique.
 - Table ronde au CESER
 - Journée du Conseil National de Refondation à Nantes
 - Congrès de MG France à Dijon
 - Assemblée Générale du GCS E SANTE
- La CPTS Centre Vendée, le DAPS 85 et la SRAE Nutrition organisaient le 19 Mai 2022 un séminaire sur l'obésité et le surpoids. L'association y tenait un stand afin de faire connaître le dispositif ESP CLAP aux participants.



- L'URML a organisé en septembre 2022 « Les Rencontres avec la Médecine Libérale : Je découvre – Je m'informe – Je m'installe ». Nous avons un stand de présentation de ce dispositif ESP CLAP et nous avons participé à une conférence avec l'INTER URPS CPTS et l'APMSL pour faire découvrir les champs d'interventions de l'association.



- La journée régionale France Asso Santé. Participation de la présidente Ghislaine Meillerai à la table ronde "De l'exercice coordonné à l'hôpital de proximité : quelle organisation des professionnels de santé ?"



Nous avons participé à la formation des étudiants IPA à l'université de Nantes.

Par divers partenaires nous avons été conviés à présenter le dispositif des ESP CLAP, cela a été le cas pour :

- L'URPS Pharmacien avait sollicité l'association en lien avec les autres structures d'exercice coordonné pour faire une présentation aux étudiants à l'université d'Angers.

- L'association APAJH en lien avec l'INTER URPS CPTS nous avait demandé d'intervenir pour présenter ce qu'est l'exercice coordonné et les différents dispositifs existants lors d'une matinée des cadres et responsables de cette association.
- Le Conseil d'Administration de l'INTER URPS en fin d'année 2022 nous avait invités pour échanger sur l'association et notamment sur les demandes de plus en plus prégnantes avec des équipes en attente.

4.2 Rencontres régionales et départementales

❖ Avec les partenaires institutionnels

En lien avec **l'Agence Régionale de Santé**, nous avons repris en fin d'année 2022 des COTECH mensuels pour l'accompagnement et le suivi des équipes et les perspectives du dispositif. Puis nous avons eu des échanges avec certaines Délégations Départementales de l'ARS pour une présentation du dispositif à l'équipe d'animateurs. Sur des situations de territoire et d'équipes spécifiques les liens rapprochés que nous avons avec les animateurs territoriaux ont perduré sur l'année 2022 dans l'objectif d'accompagner ces difficultés. Nous avons aussi contacté les directions métiers de l'agence régionale de santé pour avoir des informations, par exemple sur les thématiques suivantes : le dossier de prévention/promotion de la santé ainsi que l'éducation thérapeutique du patient.

Nous avons également réalisé des points d'échanges avec **le Conseil Régional** pour croiser les sollicitations d'équipes et les demandes d'aides financières pour des projets immobiliers d'ESP CLAP de communes, faites au Conseil Régional. Le Conseil Régional nous avait également convié à un groupe de travail pour la feuille de route en santé 2022-2028.

Des liens avec la coordination régionale de **l'Assurance Maladie** ont aussi été réalisés dans un objectif de transmission d'informations sur des situations de territoires ou d'informations plus globales sur les groupes de travail au niveau national.

L'Assurance Maladie et l'ARS nous ont demandé d'intervenir avant l'été 2022 auprès des animateurs territoriaux de l'ARS ainsi que les délégués de l'assurance maladie, conjointement avec les autres dispositifs d'exercice coordonné dans un objectif de présentation et d'information sur ces sujets. Cette expérience se renouvellera les années à venir.

❖ Les évaluations / Les recherches

- Présentation des résultats de l'enquête SCOPE ENQUETE PATIENT

❖ Les partenaires de l'exercice coordonné : structures d'accompagnement/ de mise en œuvre des exercices coordonnés

- Mise en place **de 3 réunions nantaises sur l'exercice coordonné** et les différents types de dispositifs, COTECH et COPIL (avec élus représentés).

Ces réunions ont vu le jour car l'ensemble des structures constatait de nombreuses sollicitations de professionnels de santé sur l'agglomération nantaise et la métropole se questionnant à ces sujets. Ces derniers ayant un manque de visibilité sur ce qu'était l'exercice coordonné et en quoi cela aurait un intérêt pour leur exercice professionnel, ces réunions ont donc porté leurs fruits pour acculturer les professionnels à ces sujets. L'évaluation suite à ce mode de réunion de présentation en commun a permis d'envisager une nouvelle forme de communication, envisagé dans le groupe de travail communication.

- **Groupe de travail communication** : ARS, Assurance Maladie, Conseil Régional, APMSL, C3SI, INTER URPS CPTS, et l'association des ESP CLAP
- **Comité régional exercice coordonné** : réuni plusieurs fois en 2022, il réunit les salariés de l'APMSL, l'INTER-URPS CPTS, le C3SI et l'ESPCLAP. Il a pour objectif est de partager sur les sollicitations conjointes, d'harmoniser la communication, d'articuler les dispositifs et les réponses aux partenaires.

Nous avons continué à être en contact avec les partenaires de l'association :

- Les URPS,
- L'INTER URPS (CPTS, REPER, projet SAS),
- Les différentes SRAE de la Région (notamment participation au groupe de travail sur e santé par la SRETP),
- Le GCS E santé sur le numérique (participation notamment à des Webinaires pour comprendre le volet numérique du Ségur en santé, lien sur le déploiement de l'application Globule ou autres outils au sein des ESP CLAP, participation à leur Assemblée Générale),
- Le CRCDC Dépistage du Cancer,
- Le projet Vigilans,
- Les chargés de mission santé des communautés de communes ou au sein de conseil départemental (notamment 72),
- Les coordinateurs de CPTS pour des présentations du dispositif ESP CLAP et le lien avec les équipes de leur territoire,
- France Asso Santé en lien avec les usagers,
- Les Dispositifs d'Appui et de Coordination (DAC),

4.3 Rencontres nationales et hors région

- ❖ **Partenariat rapproché avec la région centre Val de Loire**
- Participation à la création du questionnaire sur la qualité de vie des professionnels de santé libéraux, dans l'étude conjointe entre les 2 régions : l'équipe de recherche QualiPsy, la Fédération des URPS, la FMPS et les CPTS de la région Centre Val de Loire et pour la région Pays de la Loire : l'APMSL, l'inter URPS CPTS, l'association des ESP CLAP. Nous avons également participé à la diffusion de cette enquête fin d'année 2022. Les résultats de cette enquête seront diffusés en 2023.



- Retours d'expériences de leur évolution d'ESP CVL vers MSP : partage autour de la convention de partenariat avec l'APMSL que nous avons en région Pays de la Loire et inspiration du cadre d'ESP vers MSP en CVL
- Sollicitation fin d'année 2022 en commun : le Ministère de la Santé et l'Assurance Maladie au niveau national pour valoriser et faire connaître les dispositifs régionaux, avoir connaissance des avancées du groupe de travail national sur une expérimentation

4.4 Lien avec l'APMSL : convention de partenariat et parcours d'accompagnement

En fin d'année 2021 en lien avec les chargés de mission de l'APMSL (structure en région Pays de la Loire qui accompagne les projets de MSP) nous avons eu différents temps d'échanges pour formaliser une convention de partenariat entre les 2 structures dans l'objectif de proposer notamment un parcours d'accompagnement commun d'une ESP CLAP qui ferait le choix d'évoluer vers MSP en passant par l'accompagnement de l'APMSL.

En Janvier 2022, les travaux au sujet de cette convention ont été partagés et validés par les élus des deux associations lors d'un COPIL.

Des points réguliers avec l'APMSL sur le suivi de ces équipes ont été réalisés : COTECH (Comité Technique).

De plus, en fin d'année 2022 après 1 an de mise en place de cette convention, un premier bilan a été réalisé. Il y a donc eu la nécessité d'amender la convention initiale notamment par un avenant.

Cet avenant vient compléter la méthodologie d'accompagnement des équipes en amont de la réunion d'information notamment avec les entretiens exploratoires.

4.5 Rencontre du 1^{er} décembre 2022 avec l'Agence Régionale de Santé : point de situation, impacts et perspectives

En fin d'année 2022, l'association soutenue par l'INTER URPS, a envoyé un courrier à l'ARS et à l'Assurance Maladie afin de demander un rendez-vous.

Ce dernier ayant pour objectifs de :

- Faire le point sur les équipes reconnues
- Partager autour des nombreuses sollicitations et demandes en attente
- D'exposer les constats et difficultés supportés par l'association régionale ESP CLAP
- De faire part des besoins de l'association et des questionnements sur les perspectives (attente d'éléments de réponses)

L'ARS nous a reçus le 1/12/2022. Nous avons été accueillis par : Mr POUGET, Mme GABORIEAU et Mme BONNAVAL.

L'ARS souligne le travail avec l'APMSL sur le discours porté en commun afin «de promouvoir l'exercice coordonné » en Pays de la Loire.

L'ARS assouplit les contraintes de territoire (actuellement ZIP zonage médecins et QPV) pour la création de nouvelles ESP CLAP, sous couvert de critères qui devront être coconstruits début 2023 :

- Définir les « bons critères » et les « bons messages » dès les 1^{ères} sollicitations de Professionnel de Santé auprès de l'Association ESP CLAP (critère de départ : nombre de médecins (si 3 ou + : inciter MSP), nombre de professionnels de santé, etc)
- Accorder une dérogation ESP CLAP pour les équipes répondant aux critères de départ MSP, si ces dernières sont réfractaires, mais définir une temporalité d'accompagnement (?)
- L'association ESP CLAP doit identifier les ESP CLAP pouvant être matures pour évoluer vers un projet MSP.

ESP CLAP « Dormantes » : 10%

- Diagnostic à réaliser sur ces dernières
- A questionner : Laisser le « label » ESP CLAP ou « dé labéliser » ? / critères ? délai ?

(Si pas d'actions réalisées et pas de contacts avec Association Régionale ESP CLAP : pas de financements attribués, mais le professionnel de santé peut avoir notamment le « forfait structure » car appartient à un exercice coordonné)

- Groupe de travail à prévoir : définir la méthode entre ARS et Association ESP CLAP

En conclusion

- Augmentation de la file active ESP CLAP à 150 équipes.
- Renfort RH : 1 mi-temps assistant administratif (à prévoir au budget 2023) CDD 6 mois. 1 poste de chargé de mission CDD 18 mois (à prévoir au budget 2023).
- Prévoir RDV au printemps 2023 avec ARS pour faire le point

5. BUDGET PREVISIONNEL 2023

Budget prévisionnel 2023 - Association des ESP CLAP des Pays de la Loire

Budget 2023 Association des ESP CLAP						TOTAL
	Accompagnement création/suivi des ESP CLAP	Ecriture du projet et Actions : Indemnités des professionnels de santé	Gestion Financière	Indemnités des membres du bureau et du Conseil d'Administration	Matériels, mobiliers, autres charges	
	2 Postes : Chargé de mission à temps plein 92 000€ Frais de déplacement (présentation - suivi) 11 000€ Communication 9 000€ <i>Détails :</i> - <i>Sendiblué</i> : 250€/an - <i>Maintenance et développement logiciel</i> (1500€) + <i>Site internet</i> (750€/an), <i>Adobe PDF</i> (250€/an) ; <i>PC</i> : environ 2000€/an + <i>Autres</i> : <i>Organisation évènement</i> (notamment : AG / 5000€)	Indemnité écriture du projet de santé Indemnité des actions	Frais annuel/ honoraires : 11 000€ Poste : Assistante administrative à temps plein 33 000€ Renfort RH : Poste Assistant administratif mi temps 6 mois assistante administrative : 8250€ + 1000€	Indemnité des élus du bureau : 5 élus Indemnité des élus des petites URPS pour leur participation au CA Indemnité des élus pour les CATS Indemnité des professionnels membres d'ESP CLAP pour témoignages et pour leur participation au CA Indemnité élus pour participation événements	Charges locatives et de fonctionnement : 3500€ locaux URML + charges Outils de travail à distance <i>Détails :</i> Zoom : 201,48€/an Yousign : 300€/an Adhésion : Fédération des soins primaires 500€/an GCS e-santé 200€/an Matériel, fournitures et mobilier Assurance/mutuelle, banque, téléphonie Logiciel de suivi : Licence File Maker : 800€	
Montant du projet 2022	112 000 €	816 500 €	53 250 €	38 000 €	18 000 €	1 037 750 €
Report 2022	1 017,00	93 816,00	146,00	321,00	249,00	95 549 €
Montant du projet 2023 - Report 2022	110 983 €	722 684 €	53 104 €	37 679 €	17 751 €	942 201 €

6. PERSPECTIVES ET DEFIS 2023

En fin d'année 2022, l'Agence Régionale de Santé reconnaît ce dispositif des ESP CLAP comme un dispositif régional et non plus expérimental en Pays de la Loire, dans l'attente des négociations nationales.

De nombreux DEFIS sont à relever pour l'association régionale des ESP CLAP pour l'année 2023 et pour les années à venir.

Nous les avons répertoriés par grandes thématiques :

- ❖ Cahier des charges et Accompagnement
 - Réviser le cahier des charges des ESP CLAP et définir un nouveau CPOM avec l'ARS

Evolution du dispositif, levée des restrictions de territoires, amorçage de l'ensemble des contacts en attente pour leur intégration dans le dispositif ESP CLAP, création de nouveaux critères en lien avec l'ARS, le Conseil d'Administration et les partenaires (Conseil d'Administration de l'INTER URPS, l'APMSL notamment).

L'objectif étant de répondre au mieux aux sollicitations de professionnels de santé en hausse. L'association estime qu'il y aura de nombreuses reconnaissances d'équipes fin d'année 2023 et dans l'année 2024.

- Accentuer l'accompagnement en proximité des équipes reconnues en lien avec l'Agence Régionale de Santé,

Par exemple : avenant d'équipe, remobilisation d'équipe et réflexion sur l'accompagnement d'équipes en dormance et des membres dormants, évolution d'équipe.

- ❖ Stratégie de communication et Organisation administrative
 - Modifier et Développer la stratégie de communication de l'association

Par exemple :

>> Favoriser le partage de pratiques collaboratives, les mutualisations et les partages d'expériences des ESP CLAP : aller vers les équipes (envisager des rencontres annuelles départementales et des délégations départementales ? quid de ce qu'est le référent d'équipe en ESP CLAP ? les sujets restent à définir : par exemple le lien entre ESP CLAP et CPTS ?)

>> Modifier des outils existants et en développer de nouveaux adaptés à la révision de cahier des charges et aux besoins des équipes

>> Mettre en place des webinaires suite au questionnaire déjà effectué et par exemple un webinaire de présentation de notre cahier des charges aux partenaires (notamment les animateurs de l'ARS), des webinaires sur la thématique du bien-être au travail des professionnels de santé (initiation à l'analyse de la pratique professionnelle, etc).

>> Créer des supports vidéo, etc.

- Passer au zéro papier dans l'organisation de l'association
- Envisager le développement d'une application pour la gestion administrative et financière

- ❖ Partenariats
 - Réaliser un suivi des représentations de l'association dans les instances partenariales
 - Enrichir la convention de partenariat avec l'APMSL en questionnant les professionnels de santé inclus dans ce parcours et faire évoluer l'accompagnement conjoint proposé aux équipes (en cohérence avec la révision du cahier des charges)

- Poursuivre les partenariats avec les structures d'exercices coordonnés de la région Pays de la Loire : échanges régionaux sur des sollicitations communes et des réponses communes, travail sur un cahier des charges en lien avec l'ARS pour repenser la communication sur les dispositifs et plus généralement l'exercice coordonné
 - Réfléchir aux liens entre ESP CLAP et CPTS au travers d'une convention de partenariat avec l'INTER URPS
 - Envisager une rencontre avec nos homologues en région Centre Val de Loire pour partager les pratiques dans une perspective de co-développement (échanges entre pairs)
-
- ❖ Vie associative
 - Mettre en place entre élus des temps dédiés
 - Modifier le règlement intérieur
 - Envisager une journée d'Assemblée Générale thématique au sujet de la qualité de vie et du bien-être des soignants
 - Recruter un(e) chargé(e) de mission pour le début d'année 2023 et un(e) assistant(e) à mi-temps sur 6 mois (Le rendez-vous honoré en décembre 2022 avec l'Agence Régionale de Santé a permis de valider pour 2023 le renfort de moyens humains : 1 ETP de chargée de mission sur un CDD de 18 mois, puis un mi-temps sur 6 mois d'assistante administrative.)

Conclusion

Ce rapport annuel 2022 est le reflet d'une année inédite et déterminante pour l'association ESP CLAP ainsi que pour l'avenir des soins coordonnés de proximité.

Je tiens à saluer, au nom de tous les élus, l'efficacité et les capacités d'adaptation de notre équipe de salariées : Solène Chollet qui s'est particulièrement mobilisée et Julie Durand. Elles ont garanti, malgré les tensions et sans rupture, l'accessibilité aux services de l'Association en faisant preuve d'un sens renforcé de l'intérêt général. Une équipe qui a vocation en 2023 à se renforcer pour intégrer de nouveaux salariés et de nouvelles compétences.

Les perspectives évoquées plus haut nous obligent à renforcer notre pilotage pour améliorer la qualité de nos accompagnements autant dans la gestion interne que vis-vis de nos adhérents.

Avec détermination, nous renforcerons la gouvernance de l'association.

Il nous faudra poursuivre nos réflexions, pour envisager un cadre de référence ambitieux et structurant autour d'un projet associatif partagé à plus et moins long terme.

Notre objectif réside, en priorité, dans l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des équipes de soins primaires, afin de leur permettre d'enrichir et de mieux adapter leurs pratiques collaboratives. Pour cela, il est indispensable d'étoffer les relations partenariales dans le but de proposer toujours plus d'expertise à nos membres. Cela permettra aux équipes de monter en compétences et en maturité, afin de s'inscrire dans une logique de « parcours » et de réponse accompagnée, pour déployer les soins coordonnés en Pays de la Loire.

Ghislaine Meillerais, présidente de l'association

Analyse du questionnaire – Webinaires 2022

RÉPONSES DU 15/11/2021 AU 05/05/2022

Profils des répondants

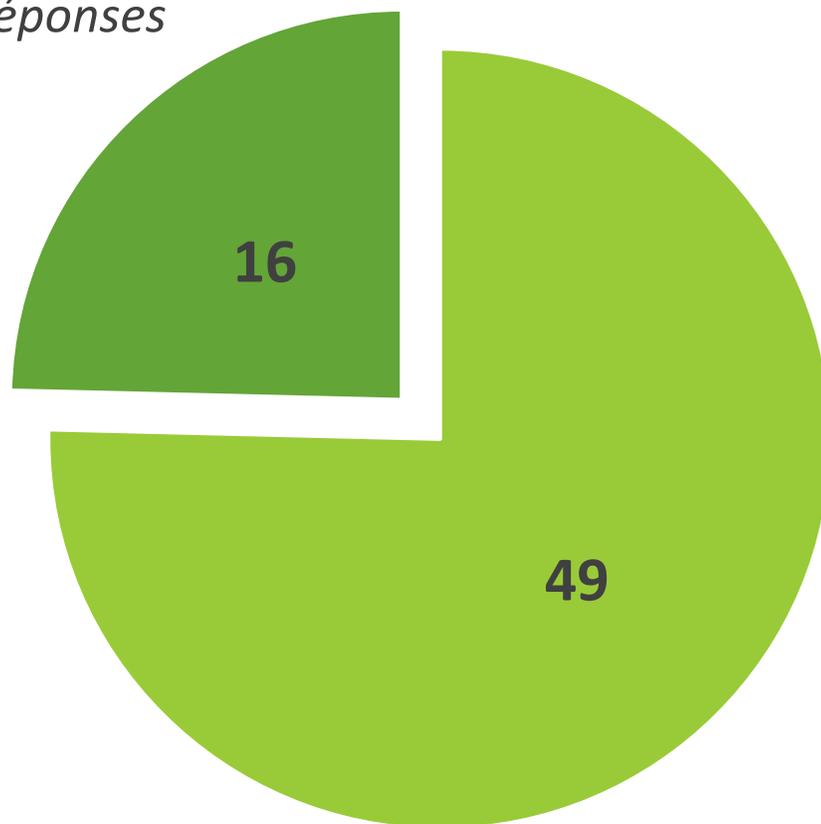
32 équipes représentées sur 69

65 répondants :

Equipes représentées	Nombre PS par équipes		
ESP CLAP Avesnac	1		
ESP CLAP Basse Goulaine	7		
ESP CLAP Beaulieu	5	ESP CLAP Lignerou	1
ESP CLAP Bouchemaine	2	ESP CLAP Mayet	2
ESP CLAP Campbon	1	ESP CLAP Nantes petit port	1
ESP CLAP Champagné	2	ESP CLAP Orvault BG	1
ESP CLAP Changé	2	ESP CLAP Orvault Bugallière	2
ESP CLAP Chemillé	2	ESP CLAP Prinquiau	1
ESP CLAP Gesté	1	ESP CLAP Remouillé	1
ESP CLAP Jallais	3	ESP CLAP Saint Georges de Montaigu	4
ESP CLAP La Bernerie	1	ESP CLAP Saint Jean de Boiseau	1
ESP CLAP La Chapelle sur Erdre	3	ESP CLAP Seiches sur le Loir	1
ESP CLAP La Guyonniere	1	ESP CLAP Spay	3
ESP CLAP La Ronde	2	ESP CLAP Ste Anne sur Brivet	1
ESP CLAP Landeronde	2	ESP CLAP Tuffé	1
ESP CLAP Les Clouzeaux	2	ESP CLAP Val de Sarthe	1
ESP CLAP Les Essarts	3	ESP CLAP Villeneuve en Retz	1

Êtes-vous intéressé(e) pour participer à des webinaires en 2022 ?

Analyse : 65 réponses



■ OUI ■ NON

75,4% des répondants
sont intéressés par les
webinaires!



Quels thèmes souhaitez-vous aborder lors des webinaires ?

Analyse : 65 répondants

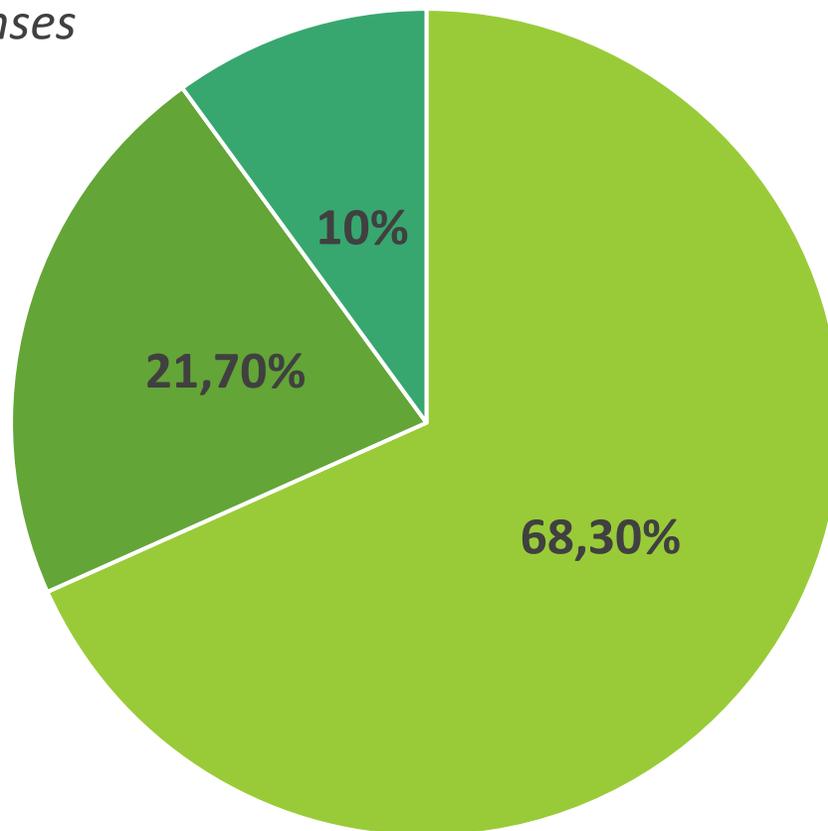
Comment gérer l'administratif au sein de mon équipe ?	15/65
Quel est le rôle des animateurs ARS ?	13/65
Quel(s) outil(s) numérique(s) à disposition pour notre ESP CLAP ?	33/65
Comment mettre un place un protocole/PPS ?	42/65
Autres	4/65

L'aide pour la mise en place des actions tel que les protocoles ou les PPS est le thème qui intéresse le plus pour les webinaires 2022.



Souhaitez-vous l'intervention de nos partenaires lors des webinaires ?

Analyse : 60 réponses



■ OUI ■ NON ■ NE SAIS PAS

41 professionnels de santé sur 60 trouvent pertinent l'intervention de nos partenaires lors des webinaires.



VILLE-HÔPITAL

ESP CLAP, LA COORDINATION SANS CONTRAINTES

Depuis 2018, des équipes de soins primaires (ESP) coordonnées localement autour du patient sont expérimentées dans les Pays de la Loire. Un modèle qui pourrait bientôt être étendu au niveau national.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, la coordination entre professionnels de santé a un impact décisif sur la qualité de la prise en charge des patients, rappelle Ghislaine Meillerai, infirmière libérale et présidente de l'association ESP Clap (Équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient) Pays de la Loire. Forts de cette conviction, en 2016 nous avons entamé une réflexion sur la manière de développer les soins coordonnés autour du binôme essentiel médecin-IDE. Deux ans plus tard, le concept d'ESP Clap était

né, soit un modèle très souple, permettant une coordination efficace sans les contraintes administratives habituelles et offrant aux professionnels une grande autonomie. Moins de paperasse, c'est le rêve de tout soignant. Il faut dire que le cahier des charges a été défini avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), suite à une enquête qualitative menée auprès des professionnels de la région pour déterminer leurs besoins. « Cette enquête a révélé qu'ils ne souhaitent pas investir trop de temps dans une organisation lourde, car la démographie médicale est

TÉMOIGNAGE

« Avec l'ESP Clap, nous avons pris le temps de nous rencontrer »

Clémence Pinier et Adélaïde Drouet, infirmières libérales, travaillent plus efficacement avec les médecins grâce à l'ESP Clap de Chemillé* (Maine-et-Loire).

« Sur notre territoire, la démarche a été initiée par un médecin qui voulait uniformiser nos pratiques. Bien que nous travaillions ensemble depuis longtemps, la coordination n'était pas toujours optimale. Nous dérangions souvent les médecins car les ordonnances ne comprenaient pas toutes les mentions utiles, notamment sur les pansements. L'ESP Clap nous a permis de prendre le temps de nous rencontrer pour créer une ordonnance-type. Aujourd'hui, les généralistes ne nous font plus de prescription pour

des actes hors nomenclature, ce qui arrivait régulièrement avant ! L'ESP Clap nous a aussi fourni un outil de communication efficace, la messagerie MSSanté, que nous utilisons pour partager des comptes-rendus et des photos. Par ailleurs, auparavant, les médecins avaient de vraies interrogations sur notre mode de fonctionnement et il nous était difficile de prendre le temps de nous rencontrer pour leur répondre. Désormais, on se retrouve chaque trimestre pour échanger sur un thème différent : la vaccination, le Mois sans

tabac, l'amélioration des pratiques avec l'hôpital de proximité... Et afin de ne pas allonger nos journées déjà bien chargées, nous programmons ces réunions de concertation sur nos horaires de travail. Sur la vingtaine de professionnels de l'ESP Clap, nous sommes surtout en rapport avec les généralistes, que nous avons appris à connaître. Mais nous avons aussi noué des liens avec les pharmaciens : nous avons choisi ensemble un type unique de set à perfusion. Ainsi, ils n'ont plus besoin de nous appeler pour vérifier quel modèle délivrer. »

* Mise en place en janvier 2019, elle réunit dix médecins généralistes, sept infirmières et quatre pharmaciens.

TÉMOIGNAGE

« Ce mode d'organisation fournit un socle qui renforce le collectif »

Teddy Pierre-Duplessix, infirmier libéral, témoigne d'initiatives innovantes menées de concert avec l'ESP Clap de Jallais* (Maine-et-Loire).

« La coordination ne m'était pas vraiment inconnue car je travaille en maison de santé pluridisciplinaire (MSP). C'est pourquoi, quand il y a deux ans un coordinateur envoyé par l'ARS est venu nous parler des ESP Clap, tous les professionnels de la MSP ont décidé d'adhérer. Puis nous avons été rejoints par la pharmacie. Cette structure encadre plusieurs activités : la création de plans personnalisés de soins, l'organisation de réunions de concertation, la mise en place de protocoles (nomenclature et hors nomenclature). Chaque année, nous pouvons participer à douze réunions autour du patient et dix sans patient, lesquelles sont défrayées 60 euros pour les paramédicaux et 75 euros pour les médecins et les pharmaciens. Récemment, nous avons ainsi

organisé au CHU d'Angers une réunion avec une quinzaine de professionnels autour d'une petite fille handicapée que nous suivons sur le long cours. Cela nous a permis de redéfinir le rôle de chacun car nous, infirmiers à domicile, ne recevions pas toujours les retours de l'hôpital... La possibilité de mettre en place des protocoles, y compris hors nomenclature, permet par ailleurs de proposer de nouvelles prises en charge que nos patients ne pouvaient pas financer. Par exemple, l'ESP Clap a proposé une consultation avec une ergothérapeute (rémunérée par l'association), gratuite pour le patient. Sur ce même modèle, nous pouvons aussi faire de la prévention de l'obésité avec l'intervention de la diététicienne. Il suffit d'envoyer le protocole avec les critères d'inclusion

des patients à l'association qui nous aide à le peaufiner. Nous en avons déjà élaboré trois et avons été accompagnés durant tout le processus. Ce mode d'organisation nous fournit aussi un socle qui renforce le collectif. Les comptes-rendus de réunion sont envoyés systématiquement aux absents par l'association. Avec mes collègues, nous sommes tellement satisfaits de cette coordination renforcée que nous avons décidé de nous constituer en association, et nous répondons aux appels à projets de l'Agence régionale de santé. Nous avons déjà proposé un atelier culinaire autour de la réduction du gras et du sel dans l'alimentation, des ateliers mémoire à l'Ehpad... Pour nous, c'est un prolongement naturel de l'ESP Clap. »

* Créée fin 2019, elle comprend un psychologue, un orthophoniste, deux médecins, trois infirmiers, une sage-femme, un ostéopathe, un podologue, un naturopathe, une ergothérapeute et une diététicienne.

plutôt tendue sur notre territoire, rapporte Ghislaine Meillerais. Par ailleurs, ils estimaient que la coordination équivaut à un temps de soin, et qu'il devrait donc être indemnisé en tant que tel. » En réponse à ces attentes, l'association régionale ESP Clap voit le jour en 2018 pour décharger les soignants de certaines tâches administratives liées à la coordination. Elle assure par exemple l'interface entre les équipes et leur financeur, l'ARS. Celle-ci alloue à chacune un budget annuel de 10 000 euros pour rémunérer les réunions de coordination, les visites conjointes au domicile des patients ainsi que l'élaboration de plans personnalisés de santé et de protocoles interprofessionnels. Les ESP sont également accompagnées dans la rédaction de leur projet de santé par l'association, laquelle leur fournit une trame et une boîte à outils.

VERS UNE EXPÉRIMENTATION À L'ÉCHELLE NATIONALE

Expérimentées depuis trois ans, les ESP Clap connaissent déjà un beau succès : 66, comprenant en moyenne 12 membres, sont en activité. Et une cinquantaine de contacts ont été pris avec des professionnels. Mais « l'ARS a mis le holà, déplore Ghislaine Meillerais. Désormais, il ne peut s'en créer

que dans les zones prioritaires du zonage médecin défini par l'ARS. Nous le regrettons car cela crée des inégalités géographiques. »

Dans la mesure où elles dépendent des besoins et problématiques repérés sur la patientèle de chaque territoire, les projets de santé sont très variés. La plupart tournent autour de la prise en charge de personnes vulnérables (âgées, précaires, handicapées, etc.), du maintien à domicile ou des soins palliatifs. En février dernier, un audit externe a évalué le dispositif. Si le bilan est globalement « très positif », dicit l'association, quelques suggestions d'ajustement ont d'ores et déjà été prises en compte. Car l'association affiche des ambitions plus larges. En effet, l'Assurance maladie a annoncé le lancement d'une expérimentation nationale sur les ESP. L'ESP Clap travaille déjà sur la coconstruction d'un cahier des charges à présenter, dans l'espoir que son modèle soit retenu. « Vu notre antériorité, nous sommes convaincus de la pertinence de notre organisation, sourit, confiante, Ghislaine Meillerais. Nous mettons tout en œuvre pour remporter la palme. Et si c'est le cas, notre modèle pourrait être généralisé au niveau national dès 2023. »

Hélène Colau